

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2018**

Délibération
n° 2018.05.172

**Adhésion à l'Agence
Technique
Départementale de la
Charente (ATD 16)**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 mai 2018**

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN à Philippe VERGNAUD, Michel BUISSON à Eric SAVIN, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Christophe RAMBLIERE à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Catherine BREARD, Jean-Marc CHOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MAI 2018

**DELIBERATION
N° 2018.05.172**

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : **Monsieur ANDRIEUX**

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE (ATD 16)

Considérant que, dans le cadre du nouveau schéma de mutualisation des services de GrandAngoulême, de nombreuses communes de GrandAngoulême sollicitées par voie de questionnaire souhaitent pouvoir bénéficier d'un service mutualisé d'ingénierie dans les domaines techniques du bâtiment, de la voirie et plus largement d'aménagement, auquel les services de GrandAngoulême n'ont à ce jour pas les moyens de répondre ;

Considérant l'offre de service proposée par l'ATD 16 (Agence Technique de la Charente), créée par l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération n°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération n°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération n°2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu la délibération n°2017-12_R02 fixant le barème de participation pour l'année 2018 et mentionnant le montant de l'adhésion des agglomérations,

Considérant l'intérêt de créer une offre d'ingénierie intégrée [SPL GAMA –ATD16] en direction des communes de l'agglomération, afin qu'il y ait une complémentarité et non une concurrence.

Vu le débat en groupe de travail « coopération intercommunale » du 7 décembre 2017,

L'adhésion à l'ATD 16 pour l'année 2018, sous réserve de modulation en cours d'année, concernerait 3 niveaux de prestations :

AGGLOMERATION MAITRE D'OUVRAGE

10 000€

C'est la possibilité, pour l'agglomération, de mobiliser une ingénierie complémentaire sur une nature et un nombre d'équipements définis.

3 équipements/sites pourront ainsi faire l'objet d'une intervention de l'ATD16 chaque année, pour une cotisation de 10 000€.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Chaque intervention comprend les éléments suivants :

- Faisabilité en matière de bâtiment public ou d'espace public,
- Rédaction d'une note d'aide à la décision,
- Rédaction d'un dossier de consultation d'appel à concepteur [DCC],
- Appui et suivi technique, juridique et administratif dans le recrutement de la maîtrise d'œuvre, jusqu'à la notification et les premiers rendus en phase étude,
- Interface avec GAMA

AGGLOMERATION SOLIDAIRE

13 000€

Cette disposition permet à toutes les communes de l'agglomération d'accéder à une ingénierie polyvalente et de proximité et dont les conseils sont réalisés en toute objectivité. En complément de la solidarité exprimée par le conseil départemental, l'agglomération souhaite à son tour prendre en charge 20% du montant d'adhésion de chaque commune.

Cette offre d'ingénierie sera réalisée en concertation avec GAMA, en direction des communes de l'agglomération.

Le nombre de communes adhérentes peut varier en cours d'année.

Aussi, la participation de l'agglomération sera appelée au terme du premier semestre de chaque année sur la base exhaustive et nominative des communes alors adhérentes à l'ATD16 (délibérations à l'appui).

A ce jour, 23 communes adhèrent à l'ATD, soit 65 378 habitants (pop DGF).

ADHESION A GEOCHARENTE

2 500€

La plateforme GéoCharente a pour vocation de devenir le catalogue des données géographiques de la Charente. Nonobstant les logiciels propres à chaque collectivité, il est primordial de disposer d'un espace partagé, sécurisé et maintenu. La plateforme GéoCharente est compatible avec INSPIRE.

La présente adhésion permet à l'agglomération de siéger au comité de pilotage.

AUTRES PRESTATIONS

Dans le cadre des dispositifs de mutualisations et d'efficience territoriale, d'autres sujets pourraient être abordés à l'avenir entre GrandAngoulême et l'ATD 16 et faire l'objet d'un avenant à l'actuelle adhésion. On peut citer par exemple :

- Une mission sur les clauses sociales au sein des marchés publics,
- La protection des données personnelles (RGDP)
- La recherche de financements etc.

Par ailleurs, le titre II des statuts concerne l'administration de l'ATD 16. L'article 10 précise que l'assemblée générale comprend tous les représentants titulaires des membres de l'agence. Elle est constituée de deux collèges, composés comme suit :

- 1er collège : collège des conseillers départementaux au nombre de quinze (dont le Président du conseil départemental) désignés par le conseil départemental et disposant chacun d'une voix ;
- 2ème collège : collège des élus locaux représentant les communes et établissements publics intercommunaux (EPI) adhérents et disposant chacun d'une voix. Chaque membre de ce collège désigne un seul représentant ainsi qu'un suppléant pour le cas échéant le remplacer.

Il convient donc de désigner un.e représentant.e titulaire et un.e suppléant.e pour siéger à l'assemblée générale de l'ATD 16.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 7 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 15 mai 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER les statuts de l'agence technique de la Charente.

D'APPROUVER l'adhésion à l'Agence technique départementale de la Charente (ATD16) et le règlement de la cotisation qui s'élève à 25 500 € pour 2018, sous réserve de modifications ultérieures.

DE DESIGNER Monsieur Michel Andrieux comme représentant titulaire de GrandAngoulême à l'assemblée générale de l'ADT16 et Madame Catherine Deboevere comme suppléante.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 juin 2018	<u>Affiché le :</u> 01 juin 2018